



POINTS ABORDES AU COMITE TECHNIQUE DU 7 FÉVRIER 2018

Concernant l'ordre du jour du Comité technique

Le SNES est intervenu à nouveau sur **le gel des rémunérations pendant le contrat pour les personnels de Centrale**. Comme dit à maintes reprises, la FSU continue à contester cette mesure, mais surtout à demander les bases concrètes de celle-ci. Cette intervention a déjà fait l'objet de plusieurs échanges, y compris en instances. Dans le cadre du suivi de comité technique, l'Agence aurait dû nous fournir un argumentaire ; nous le demandons à nouveau.

Concernant la question diverse posée par le SNES sur la **note « formation continue »**, nous dénonçons solennellement la diffusion

d'une note modifiée (21 novembre 2017) post-validation au précédent Comité technique. Des points techniques avaient effectivement fait l'objet d'échanges, ceux-là ne posent pas de problème. En revanche, la partie concernant le LabelFrancÉducation a été introduite postérieurement dans la note, mais jamais discutée. Le SNES demande que cette partie soit retirée. **L'Agence réaffirme son engagement de ne pas modifier des textes validés en comité technique, souvent après avoir fait l'objet d'échanges en groupe de travail, et retire la partie LabelFrancÉducation de la note « Formation continue ».** Le SNES prend acte.

Questions générales

LE PPCR A L'AEFE

Le SNES demande que la note de l'AEFE sur les modalités du rendez-vous de carrière soit bien diffusée à tous les personnels concernés, et que ces derniers soient bien informés dans les temps (un mois avant l'entretien avec le chef d'établissement).

En particulier, suite à plusieurs dérives très vite stoppées une fois que nos sections nous ont alertés, le SNES **s'élève contre toute visite de classe par le chef d'établissement au moment du rendez-vous de carrière** : c'est totalement hors des clous donc et inacceptable. L'Agence rappellera donc aux chefs d'établissement que le rendez-vous se limite, de leur part, à mener un entretien et remplir le compte-rendu. Par ailleurs, le SNES fait

confirmer que, dans un groupement de gestion, c'est bien le chef d'établissement et non le chef de pôle qui complète le compte-rendu du rendez-vous de carrière.

Le SNES s'est toujours battu pour la création d'IA-IPR de l'AEFE pour toutes les disciplines. Leurs visites-conseil sont prévues dans le cadre de l'accompagnement individuel ou collectif, et les personnels volontaires ont tout à y gagner. En revanche, il est **hors de question que des IA-IPR imposent des visites à des enseignants d'une autre discipline que la leur**. Cela dévalorise les disciplines, les enseignants et jusqu'aux missions même des IA-IPR.

PERSONNELS DES SERVICES CENTRAUX DE L'AEFE

3 points sont soumis au vote, qui concernent les comptes rendus des commissions internes des 15 novembre et 8 décembre 2017, ainsi que du 11 janvier 2018. Le SNES est tenu de rappeler l'origine et le sens de cette commission interne, que tous ne comprennent pas. C'est à la demande répétée de la FSU que cette commission a été créée à l'Agence. La FSU avait posé à l'origine la question de la création d'un comité technique administratif, de centrale, à l'AEFE. Elle reposait sur le constat que nos interventions au CT central sur les personnels du siège étaient noyées dans la masse de points concernant le réseau. Cette situation n'était pas satisfaisante et trop peu de temps consacré à ces questions. Faute d'un

comité technique de centrale, la direction de l'Agence a accepté la commission interne. Les conditions de représentations sont les mêmes qu'au comité technique, et l'intégralité des comptes rendus votés et annexés au PV du Comité technique. **Le SNES rappelle l'importance, pour les personnels, du travail fait dans cette commission. Il invite à nouveau l'ensemble des personnels à prendre connaissance de ces comptes rendus.**

Concernant le fond, nous rappelons que le travail de carte des emplois est le même que pour le réseau. A ce titre, une consultation de la commission interne et/ou de ses élu-es est nécessaire, y compris en amont de modifications qui seraient portées à la connaissance des agents.

CONTRAT ET RIT TYPES POUR LES PERSONNELS DE DROIT LOCAL

Une dizaine de groupes de travail, entre avril et décembre 2017, ont accouché, outre la circulaire et le guide consacré aux PDL, de deux trames de contrat de travail et de règlement intérieur du travail (RIT). Ces textes sont appliqués dans les EGD et recommandés aux établissements conventionnés. Le SNES a fait preuve de la plus grande vigilance dans les discussions, s'est opposé à toute rédaction trop fermée, a veillé à ce que les principes sécurisant les droits des personnels soient bien spécifiés. Aux instances locales (CCPL dans les EGD, commission de dialogue social dans les conventionnés) de s'emparer de ces textes, qui complètent la circulaire 515 de février 2017 et le guide de gestion des personnels de droit local de juin 2017 (voir notre article).

SITUATION DES RÉSIDENTS À RECRUTEMENT DIFFÉRÉ (RRD)

Le SNES a rappelé à l'AEFE que les personnels résidents à recrutement différé sont recrutés locaux parce que l'Agence les a recrutés comme résidents à compter de décembre : elle ne saurait donc s'exonérer de ses responsabilités. C'est bien l'établissement qui recrute. Nous attendons donc de l'Agence qu'elle veille à ce que les personnels en recrutement différé soient clairement et complètement informés, au moment de leur recrutement, des conditions d'emploi, d'exercice et de salaire pour leur période de droit local. D'autre part, l'Agence doit garantir que les conditions annoncées par les chefs d'établissement soient effectivement respectées à la rentrée. De récents problèmes comme en Afrique du Sud ou à St Domingue nous alertent.

L'AEFE s'engage à rappeler aux chefs d'établissement leurs obligations.

QUESTIONS INDEMNITAIRES

- **Modification du décret 2002-22 pour versement de l'avantage familial et indemnités versées durant les congés maladie.** Ce point concerne directement la question du blocage de versement de l'avantage familial pour les collègues dont les conjoints perçoivent une indemnité d'un Etat étranger ou lorsqu'ils sont employés par un Etat étranger. Notre demande avance puisque l'Agence répond qu'après plusieurs retards liés à une saisine, en Allemagne, le projet pourrait donc être envoyé au guichet unique de Bercy en l'état pour instruction.

- **Indemnités des CPE et des professeurs d'EPS** : encore une fois, le SNES, attaché au respect des statuts et des fonctions, relance l'Agence sur cette question. Les missions accomplies par les CPE et les professeurs d'EPS à l'AEFE sont les mêmes qu'en France. Ces personnels sont détachés car ils sont titulaires, elles et doivent donc être rétribués en fonction. L'Agence nous indique que les projets d'arrêtés ont été envoyés à la direction du budget (Bercy) respectivement en juin 2016 et juin 2017, qu'elle la relance tous les deux-trois mois. La direction

du budget a demandé des éléments budgétaires et promet une réponse pour mars...

L'ISOE en faveur des professeurs principaux

La mise en place du second professeur principal (PP) dans les classes de terminale s'est faite précipitamment et très inégalement en France depuis novembre 2017. L'AEFE a diffusé une note aux chefs d'établissement le 18 janvier 2018, mais celle-ci soulève deux problèmes aux yeux du SNES :

- le **principe du volontariat** n'y est pas rappelé ;
- des **seuils** ont été bricolés ; ils sont irréalistes, inapplicables et a-pédagogiques. On peut s'accorder sur la spécificité des lycées de l'AEFE et instituer un seuil minimal de 20 élèves pour proposer un second PP. En revanche, le montage complexe qui consiste à attribuer un second PP pour trois classes si les effectifs sont compris entre 20 et 30 élèves n'a aucun sens.

Le SNES fait rappeler que l'ISOE part modulable n'est pas sécable : le second PP la perçoit intégralement.

L'AEFE propose un groupe de travail pour élaborer une nouvelle note en vue de la rentrée 2018.

VOYAGES ET MISSIONS : CIRCULAIRES

Une note sur le périmètre de fonctionnement du dispositif de déconcentration des voyages, ainsi que deux circulaires relatives aux conditions et modalités particulières de règlement des frais de déplacements temporaires des personnels de l'Agence et aux procédures de prise en charge des voyages ont été présentées pour avis. Le SNES-FSU, qui a activement participé à l'élaboration de ces textes lors de groupes de travail, a émis un avis favorable. Nous les publierons prochainement sur notre site.

Taux d'encadrement des titulaires (avec distinction titulaire non résidents et EEMCP2) dans l'ensemble du réseau, zone par zone et établissement par établissement.

Le SNES a demandé à l'Agence l'ensemble de ces données, totalement d'actualité puisqu'elles sont systématiquement mises en avant lors de la fermeture de poste. Les données fournies ici sont pour nous incomplètes et demandent davantage d'explications. Le dossier est donc à suivre, pour disposer d'informations réellement fiables et objectives.

Mesures de restriction des missions et déplacements dans le contexte budgétaire

Le SNES a interrogé l'Agence sur les mesures prises, pour la Centrale, dans le cadre des restrictions budgétaires, rappelées dans une note du MEAE. L'Agence répond qu'elle avait d'ores et déjà engagé une démarche de rationalisation des missions du siège lors de la validation des missions du 1er trimestre de l'année scolaire 2017/2018. Des alternatives aux déplacements sont recherchées. Les réunions relatives à la mutualisation (CPM) se font désormais en visioconférence, sans déplacement du chef de secteur ni de l'IA-IPR référent. Les missions des IA-IPR sont, dans la mesure du possible, optimisées afin de rencontrer le maximum d'enseignants au cours d'une même mission.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Il s'agit d'un nouveau point d'information. Le SNES rappelle les éléments mis en avant lors de la plate-forme élections 2018. Nous insistons à nouveau sur notre **demande pour que les électeurs au Comité technique de l'AEFE puissent voter également au Comité technique ministériel du MEAE**. L'Agence indique avoir transmis notre demande. Néanmoins, les derniers documents fournis par le Ministère ne répondent pas à cette demande de la FSU. Nous reviendrons donc à la charge et étudions la possibilité d'un recours. Le SNES demande également sous quelle forme (décision, arrêté.) l'Agence compte mettre en route le processus d'élections professionnelle. Une réponse précise nous sera fournie sur ce point.

Situations particulières

Avenir du lycée français de Zurich (Suisse)

Le SNES a de nouveau interrogé l'AEFE sur un éventuel projet de déconventionnement. Nous étions déjà intervenus en amont sur la nécessité de publication des postes de résident pour la rentrée 2018. L'Agence répond que sur 15 postes de résidents, il y a un poste vacant et 4 susceptibles d'être vacants. Il n'y a **pas de déconventionnement prévu pour septembre 2018**. En effet, si le Comité de Gestion (CG) l'a un moment envisagé lors d'une réunion d'information à laquelle participaient beaucoup de parents, ainsi que la COCAC, le Consul général et des enseignants, les familles, quant à elles, y sont pour l'instant majoritairement opposées. Le choix relatif au statut liant le LFZ et l'AEFE fera l'objet d'une Assemblée Générale Extraordinaire dédiée à ce sujet dans le courant du mois de juin 2018. Cette thématique ne sera ni débattue ni votée lors de l'AG ordinaire annuelle de février 2018, laquelle sera consacrée au vote du budget et aux comptes.

Respect des cadrages pour les personnels de droit local (PDL) à Marrakech

L'Agence répond que l'ensemble des textes réglementaires concernant les personnels de droit local du lycée Victor-Hugo de Marrakech ont été rappelés par courrier, au proviseur du lycée Victor Hugo de Marrakech, par la direction de l'Agence sous couvert du COCAC adjoint, le 17 novembre 2017 : ils concernent le recrutement et la gestion de ces personnels et les règles de base du droit du travail, qui figurent dans le règlement intérieur du travail applicable à tous les groupements de gestion.

Les principes de gestion sont ceux fixés par la circulaire 515 du 8 février 2017 et le guide de gestion des PDL (CT du 2 février 2017).

Le règlement intérieur du travail applicable à tous les groupements de gestion au Maroc est fondé sur l'ensemble des textes AEFE et du Code du travail marocain, qui s'appliquent à tous. L'Agence, en liaison avec le SCAC, restera vigilante au respect de la réglementation en vigueur par cet établissement.

Le SNES fait remarquer à l'Agence qu'elle doit se faire entendre et pas simplement rappeler les textes au chef d'établissement. Elle doit se faire obéir !

PERSONNELS DE DROIT LOCAL EN ALLEMAGNE

Le SNES demande la reprise complète de l'ancienneté en cas de recrutement d'un PDL en Allemagne. L'Agence avait plafonné de façon unilatérale cette reprise à 5 ans.

L'AEFE répond qu'elle est **prête à étudier les possibilités d'extension de reprise**

d'ancienneté pour les PDL dans les EGD en Allemagne, en fonction des capacités financières des établissements concernés. Le SNES se félicite de cette décision et demande que soit entamée une réflexion pour que ce type de mesure soit étendue au sein de chaque réseau.

NORVÈGE : suivi des dossiers des personnels AEFE sur le thème de la sécurité sociale et de leur situation fiscale au regard de la loi norvégienne.

Il s'agit de la suite de nos interventions sur la question, suivie localement. L'Agence répond que les formulaires A1 demandés par l'agence locale chargée de la gestion des prestations sociales pour l'obtention de l'exemption des cotisations sociales réclamées aux personnels expatriés et résidents affectés dans l'établissement ont été envoyés aux personnels concernés par la DRH de l'AEFE. L'établissement s'est rapproché d'un conseiller fiscal qui a éclairci les procédures à suivre et qui permet la rédaction actuellement d'un vade-mecum des formalités à effectuer pour les nouveaux recrutés résidents et expatriés.

Les services de l'AEFE suivent avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation.

LUANDA (Angola). Le SNES interroge l'Agence sur les multiples atteintes au droit syndical et les menaces de rétorsion directes sur les agents et leur carrière.

Luanda est au cœur de plusieurs questions posées à ce CT, par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU. Le dossier est grave sur la fond et la forme. Sur le fond, il y a **nécessité d'un dialogue constructif** sur place avec l'ensemble des participants concernés, sur les changements imposés aux personnels. Sur la forme, le SNES **rappelle que l'établissement n'est pas sous contrôle exclusif de l'ambassade et doit aussi obéir à ses règles propres**. De plus de nombreuses atteintes inacceptables et menaces ont été faites envers les personnels et leurs représentants. La réponse officielle de l'Agence et est non seulement erronée, mais s'avère une réelle provocation. Le SNES déroule en séance l'historique des événements et demande que les prérogatives de chacun soient réaffirmées sur place, qu'un dialogue constructif s'installe vraiment et que toute menace cesse.



Patrick SOLDAT,
Secrétaire national chargé des questions
hors de France et des COM,
Annie DELPORTE, Laurent KELLER, Hamid LAAROUSSI,
Jérôme NASSOY, Laurent PICARD, Jean-Baptiste RIBET,
Sébastien VILLE.
